

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision de déclassement n° DCL 2015-01 du 27 janvier 2015

NOR : AFSK1530059S

Le président,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2141-2;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

L'immeuble, sis 5, rue Mazagran, 11000 Carcassonne, d'une superficie de 967 m², affecté aux activités de prélèvement et dont la désaffectation a pris effet en septembre 2014 est déclassé aux fins d'aliénation.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 janvier 2015, en deux exemplaires originaux.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS